

Loi Travail EL KHOMRI

Ni amendable, ni négociable : RETRAIT

Le projet de loi « EL KHOMRI », soi-disant toiletté ce précédent weekend aux fins de travestir l'inacceptable, s'est vu rebaptisé projet de « loi travail ».

Qu'il change de nom est secondaire, son ambition reste la même ; l'inversion de la hiérarchie des normes, la destruction du Code du travail, entraînant la fin des protections collectives dans son sillage (conventions, statuts...).

Le bien nommé projet, son nom trouvant sa source étymologique dans la souffrance, satisfait quelques organisations complaisantes, dont l'inclinaison à la courbette présage le lumbago.

FO Énergie et Mines, à **cette « nouvelle » version ne s'oppose qu'en un mot : RETRAIT !**

Le mercredi 9 mars, les Liaisons Sociales titraient que le gouvernement avait revu sa copie, mais précisait :

« Notons que le Premier ministre n'a défini que les grandes lignes de ce texte. L'avant-projet de loi proprement dit devrait être présenté en Conseil des ministres le 24 mars prochain, en vue d'une adoption avant l'été. »

Ainsi, d'ici là, la seule garantie des conspirateurs devrait suffire ? Ce serait insulter l'intelligence des salariés, des étudiants et lycéens dont nous ne pouvons que saluer la conscience et la détermination. Avec leurs organisations, lorsqu'elles sont indépendantes, ils ne succombent ni aux sirènes des co-législateurs, ni aux cris d'orfraie du MEDEF, ni aux manipulations de certains médias.

Ce toilettage est un leurre, le texte n'est ni amendable, ni négociable.

FO Énergie et Mines est fière des positions fortes, honnêtes et réalistes de notre confédération.

Et nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir su anticiper, en ne signant pas l'accord « Temps de travail Cadres » ; car le « projet de loi Travail » enfonce le clou des « forfaits-jours », et va plus loin encore.

Ni les cadres, pas plus que les autres salariés, ne méritent de se voir soumis à des horaires démesurés et, dans le même temps, de voir amputées leurs rémunérations.

Ce toilettage est un leurre, le texte ne reste ni amendable ni négociable.

Loi Travail EL KHOMRI

Ni amendable, ni négociable : RETRAIT

Comme nous le disions suite à la forte mobilisation des salariés des IEG en ce début d'année, la défense de notre Statut est indissociable de la défense du Code du travail. Alors que l'inversion de la hiérarchie des normes menace plus que jamais l'ensemble de nos droits et acquis, nul ne peut croire que le Statut des IEG serait hors de danger.

Le défendre, c'est consolider le rempart que nous représentons pour l'ensemble des salariés.

Maintenir la hiérarchie des normes, c'est défendre le Code du travail, défendre notre statut.

Pour FO Énergie et Mines, parce que la défense du statut des IEG, de nos moyens de résister au démantèlement de ces fleurons de l'énergie que sont nos services publics sont un préalable, la défense du Code du travail nécessite le retrait immédiat de cet ultime projet destructeur.

Avec notre Confédération, les salariés des IEG, ceux du public, ceux du privé, les étudiants et lycéens, avec les organisations dont le mot d'ordre est LE RETRAIT, donnons toute leur force à la grève et aux manifestations le 31 mars 2016.

POUR COMPRENDRE L'INVERSION DE LA HIÉRARCHIE DES NORMES...

... LIRE DU BAS VERS LE HAUT !

Moins favorable

Code du travail

Statut des IEG

Accord d'entreprise

Contrat de travail

Plus favorable